

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/04/22/2021041316/justel>

Dossier numéro : 2021-04-22/02

Titre

22 AVRIL 2021. - Arrêté ministériel modifiant l'annexe 1re de l'arrêté royal du 12 octobre 2015 prescrivant une enquête mensuelle, par sondage, concernant le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de commerce de détail effectuée par la Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 29-04-2021 page : 40911

Entrée en vigueur : 09-05-2021

Table des matières

Art. 1

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1](#). Article unique. Dans l'arrêté royal du 12 octobre 2015 prescrivant une enquête mensuelle, par sondage, concernant le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de commerce de détail effectuée par la Direction générale Statistique - Statistics Belgium, l'annexe 1re est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N.](#) - Annexe à l'arrêté ministériel du 22 avril 2021 modifiant l'annexe 1re de l'arrêté royal du 12 octobre 2015 prescrivant une enquête mensuelle, par sondage, concernant le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de commerce de détail effectuée par la Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Annexe 1re - Plan de sondage

Niveau de détail des regroupements de classes et groupes de la NACE Rév. 2:

G1 : classe 47.11

G2 : classe 47.19

G3 : groupe 47.2

G4 : groupe 47.3

G5 : groupe 47.4

G6 : groupe 47.5

G7 : groupe 47.6

G8 : groupe 47.7

G9 : groupe 47.8

G10 : classe 47.91

G11 : classe 47.99

Plan de sondage :